OBJET : Modification budgétaire n°1 – Exercice 2026.

COMMUNE DE Bernissart
Province de Hainaut - Arrondissement d'Ath

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 10 novembre 2026

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G.,Echevins

SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S., MEUNIER Q.,DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L., de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A., JOSPIN T., Conseillers communaux

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de modification budgétaire n°1/2026 établi par le Collège communal ;

Vu la circulaire budgétaire du 11 septembre 2025 relative à l'élaboration des budgets des communes et des C.P.A.S de la Région wallonne à l'exception des communes et des C.P.A.S relevant des communes de la Communauté germanophone pour l'année 2026 ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Vu l'envoi du dossier au Directeur financier en date du 22 octobre 2026 ;

Vu l'avis favorable du directeur financier émis en date du 22 octobre 2026 ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera, en application de l'article L1122-23,§2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication des présentes modifications budgétaires aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant les présentes modifications budgétaires ;

Attendu que les prévisions pluriannuelles ont bien été transmises à la tutelle via l'application eComptes ;

Après en avoir délibéré ;

Vu la présentation de la modification budgétaire par Monsieur Loïc Laurent, Echevin des Finances ;

DECIDE :

<u>Service ordinaire</u> : PAR ……
<u>Service extraordinaire</u> : PAR ……

<u>Art. 1er</u>
D'arrêter comme suit, les modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2026 :

1. Tableau récapitulatif

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
Recettes totales exercice proprement dit	19 776 408,29 €	1 487 671,63 €
Dépenses totales exercice propre	19.767.817,13 €	1 342 341,29 €
Boni exercice proprement dit	8.591,16 €	145.330,34 €
Recettes exercices antérieurs	441 788,66 €	3 762,61 €
Dépenses exercices antérieurs	281 468,49 €	120 100,00 €
Prélèvements en recettes	0,00 €	1 164 319,93 €
Prélèvements en dépenses	0,00 €	1 193 312,88 €
Recettes globales	20.218.196,95 €	2 655 754,17 €
Dépenses globales	20 049 285,62 €	2 655 754,17 €
Boni global	168 911,33 €	0,00 €

2. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées – modifications par rapport au budget initial :

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
Zone de Police	1.532.222,60€ (+51.915,74€)	Conseil communal du 7 mai 2026
CPAS	1.538.082,87€ (-15.000€)	Conseil communal du 24 juin 2026
Zone de secours	331.837,82€ (+24.620,87€)	Suivant délibé conseil de zone du 6/10/26
ASBL Centre Omnisports du Préau	120.000€ (-94.301€)	

3. Budget participatif : /

<u>Art.2</u>
De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des finances et au Directeur financier.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale, Le Bourgmestre,

Administration Communale de BERNISSART (Ht) - L'UNION FAIT LA FORCE

Véronique BILOUET Roger VANDERSTRAETEN